



— DOSSIER DE —

Mariage



Nom des futurs époux-ses :

Date prévue du mariage : ____ / ____ / ____

Heure du mariage : _____

Signature(s) des futurs époux :

Date de dépôt du dossier : ____ / ____ / ____

**LA PRÉSENCE DES DEUX FUTUR·E·S ÉPOUX·SE·S
EST OBLIGATOIRE AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER**

(La date du mariage ne peut devenir définitive qu'au dépôt du dossier complet)

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Vous vous apprêtez à officialiser votre union à la mairie de Voiron, aussi permettez-moi de m'associer à votre bonheur et de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations.

Les moments que vous allez vivre au cours d'une cérémonie inoubliable, entourés de vos proches, feront à n'en pas douter partie des plus émouvants de votre vie.

Au-delà de constituer l'officialisation de l'amour que vous éprouvez l'un pour l'autre et la promesse mutuelle d'un engagement sur un chemin commun, le mariage consacre des conséquences juridiques importantes : ainsi, il intervient dans les rapports familiaux en instaurant des règles pour l'éducation des enfants et des obligations envers les ascendants ; il détermine les règles successorales ; il intervient également sur le plan matrimonial, ou encore l'usage des noms de famille.

Pour toutes ces raisons, le mariage suppose la réunion d'un certain nombre de conditions établies par le Code Civil. Par conséquent, la constitution d'un dossier et l'accomplissement d'un certain nombre de formalités administratives sont nécessaires.

Afin de faciliter ces démarches administratives, la mairie met à votre disposition ce dossier de mariage qui rassemble l'intégralité des formulaires à retourner complétés, et recense l'ensemble des pièces à fournir.

Les agents du service état civil demeurent à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugeriez utiles, et pour vous accompagner dans l'organisation de cet événement.

Dans l'attente du plaisir de célébrer votre union « pour le meilleur et pour le pire », permettez-moi de vous adresser une nouvelle fois tous mes meilleurs vœux de bonheur.

Bien sincèrement,

Julien POLAT



Sommaire

PAGE 4

Pièces à fournir

PAGE 5

Informations diverses

PAGE 6

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se)

PAGE 7

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se)

PAGE 8

Attestation sur l'honneur (mise à jour de l'acte de naissance)

PAGE 8

Renseignements communs aux futurs époux

PAGE 9

Attestations sur l'honneur

PAGE 10

Liste des témoins du mariage

PAGE 11

Charte des mariages

QUAND DÉPOSER LE DOSSIER ?

(Uniquement sur rendez-vous)

Tél. 04.76.67.51.47

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Vendredi de 8h30 à 12h seulement.

Au minimum 1 mois avant, au maximum 6 mois avant.

PIÈCES À FOURNIR

	Futur(e) époux(se)	Futur(e) époux(se)
Dossier complété (attestation sur l'honneur de mise à jour de l'acte de naissance, renseignements relatifs aux futurs époux, liste des témoins et référents, autres renseignements).		
Justificatif d'identité (original et copie) Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de l'OFPRA pour les réfugiés(es) ou apatrides, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.		
JUSTIFICATIF DE DOMICILE (ou de résidence) récent Titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, facture gaz, électricité, téléphone (fixe uniquement), fournisseur d'accès internet, assurance logement, attestation de droits à la sécurité sociale		
Acte de naissance de moins de 3 mois (au dépôt du dossier de mariage)		
Si vous êtes de nationalité étrangères - acte de naissance - certificat de coutume - certificat de célibat ou certificat de capacité à mariage (originaux émanant du Consulat étranger en France et traductions, tampon inclus, datant de moins de 6 mois)		

FACTURATION

Par décision municipale du 04 octobre 2022, la municipalité a décidé d'instaurer un système de facturation pour, le cas échéant, mettre à la charge des époux concernés les surcoûts (frais de personnels ou de prestations d'entreprises) que les incivilités auront générés pour la Ville.

Les comportements et manquements ci-après définis sont tarifés comme suit :

Modalités de la facturation

<p>500 €</p> <p>Dégradation constatée</p>	<p>400 €</p> <p>retard des futurs époux et/ ou de leurs témoins générant plus de 30 minutes de retard à l'heure initialement arrêtée de la cérémonie, annulation de la cérémonie de mariage au jour dit sans information préalable (au plus tard la veille de l'évènement).</p>	<p>100 €</p> <p>jets de confettis ou autres (riz, pétales, etc...) sur le parvis de l'Hôtel de Ville ou son perron, nécessitant une intervention de nettoyage.</p>
--	--	---

Les incivilités dûment constatées sont relevées dans un rapport écrit par l'Officier de l'état civil présent lors de la cérémonie dès identification d'un auteur.

La facture sera à la charge des futurs époux. Elle sera adressée dans le mois suivant la cérémonie.

INFORMATIONS DIVERSES

L'une des conditions pour se marier à Voiron est que l'un(e) des futur(e) époux(es) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

Les attestations sur l'honneur d'hébergement avec justificatif de domicile de l'hébergeant ne sont pas acceptées.

Majeurs(es) sous curatelle :

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

Majeurs(es) sous tutelle :

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

Veufs(ves) :

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

Enfants communs nés avant le mariage :

Ces enfants doivent être signalés avant le mariage, avoir été reconnus par les deux parents, le livret de famille des parents est à remettre.

Après étude des pièces, les futurs(es) époux(es) pourront faire l'objet d'une audition, commune et séparée afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FUTUR·E·S ÉPOUX·SE·S

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance: ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Numéro de téléphone :

E-mail : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale

 Célibataire Divorcé(e) le : ____/____/____ Veuf(ve) depuis le : ____/____/____

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Père

Fils ou fille* de :

Nom : _____

Prénoms : _____

Domicilié(e) à :

Profession : _____

ou décédé(e) le : ____/____/____

Mère

Fils ou fille* de :

Nom : _____

Prénoms : _____

Domicilié(e) à :

Profession : _____

ou décédé(e) le : ____/____/____

* rayez la mention inutile

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FUTUR·E·S ÉPOUX·SE·S

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance: ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Numéro de téléphone :

E-mail : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale

 Célibataire Divorcé(e) le : ____/____/____ Veuf(ve) depuis le : ____/____/____

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Père

Fils ou fille* de :

Nom : _____

Prénoms : _____

Domicilié(e) à :

Profession : _____

ou décédé(e) le : ____/____/____

Mère

Fils ou fille* de :

Nom : _____

Prénoms : _____

Domicilié(e) à :

Profession : _____

ou décédé(e) le : ____/____/____

* rayez la mention inutile

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom : _____

Prénoms : _____

Atteste que j'aviserais le service état civil de la ville de Voiron, de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature : _____

Je soussigné(e) :

Nom : _____

Prénoms : _____

Atteste que j'aviserais le service état civil de la ville de Voiron, de la mise à jour de ma copie intégrale d'acte de naissance si avant la célébration du mariage, mon état civil était modifié.

Dans ce cas, je rapporterai une nouvelle copie à l'officier de l'état civil délégué chargé de notre dossier de mariage.

Signature : _____

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX

Nombre d'enfants en commun : _____

Adresse du futur domicile après le mariage :

Existe-t-il un contrat de mariage ? Oui Non

Si oui, le contrat de mariage a été signé le :

___ / ___ / ___

Nom du notaire devant lequel le contrat a été signé :

Adresse de l'étude notariale :

En cas de contrat, fournir l'attestation notariale au plus tard 15 jours avant le mariage.

Cérémonie religieuse :

Oui Non

Échange des alliances lors de la cérémonie à la Mairie :

Oui Non

Nombre d'invités prévus le jour de la célébration :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénoms : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____

Certifie sur l'honneur

Être célibataire

Ne pas être remarié(e)

Être domicilié(e) à : _____ depuis le : ____ / ____ / ____

Résider sans interruption à Voiron du : ____ / ____ / ____ au : ____ / ____ / ____

Téléphone :

Fait à VOIRON, le : ____ / ____ / ____

Signature :

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénoms : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____

Certifie sur l'honneur

Être célibataire

Ne pas être remarié(e)

Être domicilié(e) à : _____ depuis le : ____ / ____ / ____

Résider sans interruption à Voiron du : ____ / ____ / ____ au : ____ / ____ / ____

Téléphone :

Fait à VOIRON, le : ____ / ____ / ____

Signature :

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

PREMIER TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance : _____ Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

DEUXIÈME TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance : _____ Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

TROISIÈME TÉMOIN (facultatif)

Nom de naissance : _____ Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

QUATRIÈME TÉMOIN (facultatif)

Nom de naissance : _____ Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

**Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe
et devront obligatoirement maîtriser la langue française**

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné.

LISTE DES RÉFÉRENTS

*Les deux référents désignés par les futurs époux seront chargés
de veiller au respect des règles édictées dans la charte*

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Téléphone :

Domicile : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Téléphone :

Domicile : _____

CHARTRE POUR UNE CÉRÉMONIE DE MARIAGE RÉUSSIE

Merci de prendre connaissance avec attention de cette charte de bonne conduite destinée au bon déroulé de votre cérémonie de mariage. Elle vous permettra, ainsi qu'à vos proches de profiter pleinement de cette cérémonie.

L'arrivée à l'hôtel de ville

Il est demandé aux futur(e)s marié(s), à leurs témoins et invités d'arriver 15 minutes avant l'heure de la cérémonie.

Afin de ne pas pénaliser le déroulement des différentes cérémonies prévues, l'horaire fixé lors du dépôt du dossier de mariage doit être scrupuleusement respecté. Tout retard entraînera un report de la cérémonie à la fin des célébrations prévues dans la journée, voire une annulation le jour prévu et un report à une date ultérieure en fonction des contraintes de l'Officier de l'État civil.

Dans l'hypothèse d'un retard des futurs époux et/ou de leurs témoins générant plus de 30 minutes de retard à l'heure initialement arrêtée de la cérémonie, annulation de la cérémonie de mariage au jour dit sans information préalable (au plus tard la veille de l'évènement), un montant forfaitaire de 400,00 sera facturé aux époux.

La ville de Voiron ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences.

Les deux référents désignés par les futurs époux seront chargés de veiller au respect des règles édictées dans la charte.

Le déroulement de la cérémonie

Elle se déroulera dans la salle des mariages, située au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville (12 rue Mainssieux).

Les futurs époux doivent se présenter le visage découvert. Les téléphones portables doivent être éteints durant toute la cérémonie.

Afin de respecter les principes de laïcité et de neutralité de la République, les chants, prières et actes à caractères religieux sont interdits à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, de même que le déploiement de drapeaux ou banderoles.

En cas de comportements démonstratifs trop bruyants, troublant l'ordre public, l'officier d'état civil célébrant le mariage peut suspendre la cérémonie (en application des articles L.2122-24 et L.2112-02 du code général des collectivités territoriales) et faire appel aux forces de l'ordre.

La fin de la cérémonie

Les marié(es) et leurs invités sont priés de quitter la salle des mariages dès la fin de la cérémonie afin de ne pas gêner les mariages suivants.

Le jet de confettis, riz ou pétales de fleurs est interdit (que ce soit dans les escaliers ou sur le parvis).

L'usage des pétards à l'intérieur et aux abords de la mairie est également prohibé, par respect envers les riverains et usagers de la ville.

Les nuisances sonores (bruits excessifs et musique) du fait du mariage sont interdites aux abords de l'Hôtel de Ville et dans les rues adjacentes. Les époux sont responsables du respect de ces règles par leurs invités.

Les mariés veilleront également à sensibiliser les conducteurs et les passagers des véhicules du cortège, afin qu'ils adoptent une attitude responsable et respectueuse des autres utilisateurs de l'espace public, conformément au code de la route. Les infractions notamment concernant le stationnement des véhicules seront réprimées par les forces de police.

En cas de troubles à l'ordre public constatés à l'issue de la célébration, les services de police pourront être amenés à verbaliser les contrevenants.

Le parc du jardin de ville est à la disposition des mariés et de leurs invités pour y réaliser des photographies dans le respect du règlement communal des espaces verts.

Engagement des mariés

Les futurs époux reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte. Ils s'engagent à la respecter et à la faire respecter par leurs invités afin que la cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les autres cortèges nuptiaux et les habitants de Voiron. Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte.

Le non-respect des règles de civilité et de bonne organisation contenues dans la présente charte, générant un surcoût pour le service public, sera facturé et à la charge des époux concernés.

Le Maire et l'ensemble des élus du Conseil Municipal vous souhaitent une très belle cérémonie et vous présentent tous leurs vœux de bonheur.

Nous, soussignés, futurs époux(es)

Nous engageons à respecter et faire respecter le contenu de cette charte.

*Signatures des futur(e)s marié(e)s
précédées de la mention « Lu et approuvé »*



SERVICE ÉTAT CIVIL

Tél : 04.76.67.51.47 - E-mail : mairie@ville-voiron.fr
12 rue Mainssieux - CS 30268 - 38516 VOIRON Cedex

